



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2019) PV 02

14 juin 2019

Commission permanente

Procès-verbal

**de la réunion tenue à Paris
le 24 mai 2019**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9 heures sous la présidence de **Mme Maury Pasquier**, Présidente de l'Assemblée.

Elle remercie Mme Carole Bureau-Bonnard, Vice-présidente de l'Assemblée nationale, et Mme Nicole Trisse, Présidente de la délégation française, pour avoir accueilli la Commission permanente à l'Assemblée nationale. Les priorités de la présidence française mettent l'accent sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'homme au niveau national, et déclarent le soutien à la Charte sociale européenne, ainsi qu'aux nombreux mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO). L'égalité entre les femmes et les hommes et le combat contre la violence faite aux femmes sont à souligner, en particulier à la lumière de la campagne #PasDansMonParlement.

Une décision prise à Helsinki par la conférence ministérielle est concordante avec la Résolution 2277 (2019) et la recommandation 2153 (2019) sur « Rôle et mission de l'Assemblée » que l'Assemblée a adoptées un mois auparavant. L'Assemblée et le Comité des Ministres s'accordent que tous les États membres doivent être représentés dans les organes statutaires et honorer leurs obligations financières. Par ailleurs, les deux organes statutaires s'accordent à élaborer une procédure de réaction conjointe, complémentaire aux mécanismes existants, pour agir dans les situations où un État membre manque à ses obligations statutaires ou ne respecte pas les normes, les valeurs et les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe. Une telle procédure devrait inclure un certain nombre d'étapes bien définies, comportant pour chacune d'entre elles un délai strict défini d'un commun accord entre les parties.

Dans la résolution précitée, l'Assemblée a également appelé la Fédération de Russie à présenter une délégation et à reprendre le paiement obligatoire de sa contribution au budget de l'Organisation. La décision ministérielle, quant à elle, souligne qu'il serait appréciable que les délégations de tous les États membres participent à la prochaine partie de session de juin de l'Assemblée durant laquelle un nouveau Secrétaire Général sera élu. Pour envisager la suite de ces décisions, il a été décidé de saisir la commission du Règlement. Le Comité présidentiel et le Bureau des Délégués des Ministres poursuivent la discussion sur le renforcement de la capacité de l'Organisation face aux violations des obligations statutaires. La discussion se poursuivra dans le cadre du Comité Mixte qui se réunira lors de la partie de session de juin.

La Présidente se réjouit de la collaboration avec le Président de l'Assemblée nationale, M. Richard Ferrand, tout au long de la présidence française et espère pouvoir l'accueillir à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlement, les 24 et 25 octobre 2019.

2. DISCOURS DE BIENVENUE PAR MME CAROLE BUREAU-BONNARD, VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La Vice-présidente se félicite de la réunion qui inaugure la présidence française du Comité des Ministres. La France accorde une grande importance au Conseil de l'Europe et a comme objectif de promouvoir des valeurs, des normes et des exigences au cœur de l'identité démocratique européenne. Le Président de l'Assemblée nationale participera à la Conférence européenne des Présidents de parlement où il sera orateur principal sur le thème « Le Conseil de l'Europe : notre maison commune européenne, les 70 prochaines années ». La présente réunion se déroule au moment des élections au Parlement européen et dans le contexte où la Fédération de Russie a suspendu il y a deux ans ses contributions au budget de l'Organisation. Un autre élément important sera la prochaine élection par l'Assemblée d'un nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Les aspects mentionnés mettent en exergue le rôle que joue l'Assemblée pour le devenir de l'Organisation et que la présidence française ne peut pas ignorer. En complément de son rôle politique, les rapports préparés au sein de l'Assemblée sur un grand nombre de sujets en relation avec les préoccupations nationales sont instructifs et mis à disposition des députés lorsqu'ils accomplissent leurs prérogatives de législateur.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC MME AMÉLIE DE MONTCHALIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉE DES AFFAIRES EUROPÉENNES, FRANCE

CM/Inf (2019) 17
CM/Inf (2019) 16

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme de Montchalin.

La secrétaire d'État a souligné que l'intégrité et la cohésion, qui ne sauraient être assurées qu'en renforçant le dialogue entre le Comité des Ministres et l'Assemblée, sont essentielles pour surmonter la crise que traverse l'Organisation. La présidence française du Comité des Ministres, qui a commencé le 17 mai, vise à promouvoir et à renforcer le but originel de l'Organisation, tel qu'il est énoncé à l'article 1 du Statut. Malgré cette situation de crise, le Conseil de l'Europe reste le meilleur exemple de multilatéralisme efficace et ambitieux et garantit la protection des droits fondamentaux dans un contexte de montée du populisme et de remise en cause des droits de l'homme. La Conférence ministérielle qui s'est tenue à Helsinki a montré l'attachement du Comité des Ministres aux principes et aux valeurs du Conseil de l'Europe. La présidence précédente, exercée par la Finlande, a contribué à mettre en œuvre la proposition, soumise précédemment par l'Assemblée, visant à établir une procédure conjointe permettant de réagir en cas de violation, par un État membre, de ses obligations statutaires. Cette procédure doit encore être précisément définie. À Helsinki, le Comité des Ministres a également rappelé que chaque État membre est tenu de respecter ses obligations et que, par ailleurs, les droits de chaque État membre doivent être respectés. En outre, les participants ont exprimé l'espoir que toutes les délégations nationales participent à la partie de session de juin 2019 de l'Assemblée. Des initiatives pour résoudre les situations problématiques ont été progressivement lancées, à l'initiative de l'Assemblée, le Comité des Ministres l'ayant suivi dans cette démarche. Il conviendrait que le Conseil de l'Europe consacre l'ensemble de ses ressources à la protection des droits fondamentaux des citoyens européens. Pour autant, la France reste attachée au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La présidence française a défini trois priorités consistant à préserver et consolider le système européen de protection des droits de l'Homme, à promouvoir l'égalité et le vivre ensemble et à répondre aux nouveaux défis en matière de droits de l'homme.

Le succès du système de la Cour européenne des droits de l'homme dépendra également de l'engagement des juridictions nationales. Une conférence des présidents des juridictions suprêmes sera organisée les 12 et 13 septembre 2019 pour renforcer le dialogue entre les juges au niveau européen. La présidence mettra en avant le système européen de protection des droits sociaux, qui repose sur la Charte sociale européenne, et encouragera les États membres à signer et à ratifier son Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives. Elle proposera en outre de revoir la recevabilité des réclamations collectives pour améliorer l'efficacité de la procédure. De plus, l'accent sera mis sur les droits des enfants, l'année 2019 coïncidant avec le 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Une conférence permettra d'aborder la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021).

En ce qui concerne la deuxième priorité, il est prévu d'organiser une campagne de promotion de la Convention d'Istanbul, dans le but d'augmenter le nombre d'États parties à cet instrument, notamment au-delà du continent européen. La célébration du 25^e anniversaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance les 26 et 27 septembre à Paris permettra de dresser le bilan des progrès accomplis ainsi que d'examiner les nouveaux défis à relever en ce qui concerne les nouvelles technologies et le discours de haine. Un observatoire sur l'enseignement de l'histoire, s'appuyant sur la mise en réseau des milieux universitaires et des ministères de l'Éducation, sera mis en place pour promouvoir un sentiment d'appartenance commune dans l'enseignement de l'histoire. Ce projet sera examiné lors d'une conférence sur l'enseignement de l'histoire, qui réunira en particulier les ministres de l'Éducation. Au cours de la présidence française, Eurimages, actuellement présidé par Catherine Trautmann, célébrera son 30^e anniversaire.

Dans le cadre de sa troisième priorité, la France portera un projet de convention sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme. Ce projet sera examiné lors de la Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe, qui se tiendra les 14 et 15 octobre. Dans le cadre de la protection globale des utilisateurs, la présidence a déclaré son intention d'encourager les travaux dans le domaine de la protection des données à caractère personnel et les mesures de lutte contre la cybercriminalité. Par ailleurs, la France mettra en évidence le lien entre démocratie et information lors du Forum mondial de la démocratie, qui aura lieu du 6 au 8 novembre et qui permettra d'évoquer les enjeux liés à une information fiable et de qualité ainsi qu'à la protection des journalistes et à la défense de la liberté d'expression et de la presse. Enfin, à l'occasion du 20^e anniversaire du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), la présidence soulignera l'importance de la lutte mondiale contre la corruption, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération entre les autorités nationales.

En réponse à **M. Kox**, qui a demandé pourquoi la position du Comité des Ministres – réaffirmée par les déclarations d'Helsinki – consiste à accorder davantage de pouvoir à l'Assemblée, la **secrétaire d'État** a déclaré que, pour être en mesure de réagir rapidement en cas de violation du droit international, l'Assemblée et le Comité des Ministres doivent coordonner leurs activités. Les travaux nécessaires devraient être entrepris dans les mois à venir pour définir les grandes lignes de la nouvelle procédure conjointe, qui devra être à la fois efficace et dissuasive.

M^{me} Schou a posé la question suivante : lors de la Conférence ministérielle d'Helsinki, la participation de toutes les délégations nationales à la partie de session de juin de l'Assemblée a été encouragée ; comment la présidence française favorisera-t-elle ce processus ? **La secrétaire d'État** a indiqué que la France et l'Allemagne continuent de s'entretenir régulièrement avec M. Poutine dans le cadre du groupe de contact de Normandie. Les provocations récentes de la Fédération de Russie ont été évoquées au cours de la dernière conversation téléphonique entre les trois dirigeants. Certaines mesures ont déjà été prises par l'Assemblée et le Comité des Ministres. Elle a ajouté que, dans les jours suivant cette réunion, la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles se réunirait pour examiner les règles applicables à la soumission des pouvoirs par les délégations nationales.

M. Arieu s'est félicité du soutien témoigné par la secrétaire d'État à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et a exprimé son regret que la Fédération de Russie ne montre aucun signe témoignant de sa volonté d'apaiser les tensions, celle-ci ayant au contraire donné la preuve de ses mauvaises dispositions en décidant d'octroyer des passeports russes dans le Donbass. Si la délégation de la Fédération de Russie devait reprendre ses activités au sein de l'Assemblée sans condition préalable, comment le Conseil de l'Europe pourrait-il éviter qu'une nouvelle crise survienne par la suite ? **La secrétaire d'État** a rappelé que le Conseil de l'Europe n'est pas compétent pour statuer sur des litiges frontaliers. Cela dit, l'adhésion au Conseil de l'Europe s'accompagne de l'obligation morale de respecter les valeurs de l'Organisation, associée à des obligations financières. Au cours de sa visite en Ukraine, la secrétaire d'État a abordé la manière dont les pourparlers politiques, selon leurs modalités actuelles, pourraient permettre de protéger les droits des citoyens ukrainiens. En outre, la visite de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'experts des Nations Unies en Crimée et dans le Donbass a été évoquée avec M. Poutine, de même que la situation des prisonniers ukrainiens, notamment des marins. L'adoption d'une approche équilibrée pour résoudre la situation implique que des mesures soient prises par l'Assemblée, le Comité des Ministres et les délégations nationales.

En réponse à **Lord Foulkes**, qui a demandé si les discussions tenues à Helsinki auraient été les mêmes si la Russie avait occupé une partie de la Norvège, de la Finlande ou de la France, **la secrétaire d'État** a indiqué qu'elle préférerait éviter d'analyser des fictions politiques, précisant que le Conseil de l'Europe n'est pas compétent pour trancher les situations relatives à l'intégrité territoriale et à la souveraineté. Son objectif primordial est d'assurer la protection des citoyens européens et cet objectif pourrait être mis en péril si la population d'un pays se trouvait privée de ces garanties en raison de l'action de son gouvernement. Cela constituerait de plus un dangereux précédent si un pays ayant enfreint le droit international se retirait simplement d'une organisation chargée d'en contrôler le respect. À Helsinki, seuls 6 pays – l'Arménie, la Géorgie, l'Ukraine et les trois États baltes – ont exprimé clairement le désir de voir la Russie prendre une mesure décisive. Les autres États membres étaient favorables à ce que toutes les délégations nationales au sein de l'Assemblée aient la possibilité de travailler ensemble.

M. Kiral a demandé s'il serait possible d'adopter une position coordonnée entre les organisations internationales, telles que l'OSCE ou d'autres, qui défendent l'ordre établi. **La secrétaire d'État** a salué cette proposition ambitieuse, sur laquelle la prochaine présidence pourrait travailler plus en détail. Lors de son échange avec le nouveau Président de la Cour européenne des droits de l'homme, elle a fait une proposition similaire visant à parvenir à une plus grande cohérence entre les cadres en matière de droits de l'homme aux niveaux mondial et régional.

S'adressant à **Sir Roger Gale**, qui soulignait l'importance de la liberté des journalistes et souhaitait que **la secrétaire d'État** s'exprime sur la situation de trois journalistes qui avaient publié des documents militaires issus de fuites, portant sur l'utilisation d'armes de fabrication française au Yémen, et qui devaient être entendus par les services de renseignement français pour compromission du secret de la défense nationale, elle a rappelé que cette affaire n'avait aucun rapport avec la présidence française du Comité des Ministres. Des documents confidentiels relatifs à la défense ont été rendus publics, ce qui a mis des vies humaines en danger. La France veillera à ce que la procédure actuelle soit conforme à la Constitution.

M. Kitev a demandé si la Macédoine du Nord, qui est parvenue à un compromis sur son nom avec la Grèce et a fait des progrès dans certaines réformes essentielles, pourrait compter sur le soutien de la France dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE. **La secrétaire d'État** a répondu qu'il serait plus approprié de discuter de l'adhésion à l'UE dans une autre enceinte. Elle a salué les efforts déployés par les responsables politiques, les décideurs et les citoyens, qui ont permis de résoudre un conflit qui durait depuis des décennies. Elle s'est félicitée de la pleine participation de la Macédoine du Nord au Conseil de l'Europe et a déclaré qu'elle estime que les valeurs européennes doivent profiter à tous les territoires du continent européen.

Pour répondre à **M. Kiliç** qui s'interrogeait sur la raison pour laquelle les manifestations organisées par le PKK, qui est reconnu comme une organisation terroriste en France, étaient toujours autorisées devant le

siège du Conseil de l'Europe, **la secrétaire d'État** a rappelé que la liberté de réunion est un droit constitutionnel qui doit être respecté si l'assemblée concernée n'est pas qualifiée de groupe terroriste. Cette qualification relève de la compétence des services répressifs présents à Strasbourg.

En réponse à **M^{me} Mikko**, qui a demandé si l'Assemblée avait commis une erreur en privant la délégation russe de son droit de vote et si la Fédération de Russie avait également commis une erreur en se retirant des travaux de l'Assemblée et en cessant de verser ses contributions au budget du Conseil de l'Europe, **la secrétaire d'État** a déclaré qu'il ne lui appartenait pas de définir ce qui constituait une erreur. Elle a ajouté que l'enjeu est de s'assurer que le Statut de l'Organisation et les droits des peuples soient respectés. La situation actuelle n'est bénéfique ni pour l'Ukraine, ni pour les autres États, ni pour l'Organisation elle-même. L'adhésion à l'Organisation implique l'obligation de participer, de payer des contributions et de mettre en œuvre les décisions de l'Organisation. Ces obligations doivent être respectées par toutes les délégations et la procédure conjointe à mettre en place doit être conçue de manière à pouvoir sanctionner rapidement le non-respect de ces obligations avant que la situation n'évolue en conflit gelé.

4. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 14898

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres et suppléants, tels qu'ils figurent dans le document Doc. 14898.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2019) 05
+ Add. 1

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2019) 05 + Add. 1.

6. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2019) OJ 02 rev3

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

7. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (24-28 JUIN 2019)

AS/Bur (2019) 35

En application de l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de 2019.

8. SAISINE DES COMMISSIONS

AS/Bur (2019) 41

La Commission permanente **ratifie** les saisines et transmissions aux commissions, telles qu'elles figurent à l'annexe I.

9. OBSERVATION D'ELECTIONS

- a. Observation de l'élection présidentielle en Ukraine
(31 mars et 21 avril 2019)
Rapporteure de la commission ad hoc du Bureau:
Mme Angela Smith (Royaume-Uni, SOC)

AS/Bur/UKR (2019) 02

En l'absence de la présidente de la commission ad hoc le rapport est présenté par **M. Schennach** qui salue la tenue pacifique de l'élection dans le contexte du conflit militaire en cours. Le premier tour opposait 39 candidats, dont certains étaient des candidats « techniques ». Compte tenu du montant de la caution demandée aux candidats, 90 000 EUR, qui n'est pas restitué en cas de défaite, des questions se posent sur les sources de financement de ces candidats. Compte tenu du nombre de candidats, le bulletin de vote mesurait 90 cm. Parmi les points critiques il y a la pression sur les journalistes ou la promotion par les médias privés des intérêts de leurs propriétaires. Aussi, un nombre important de votants n'a pas été inscrit sur la liste électorale au moment du premier tour, une situation qui a été rectifiée avant le deuxième tour avec l'inscription de 300 000 personnes

supplémentaires. Pour participer à l'élection, près de 300 000 personnes ont croisé la ligne de démarcation malgré les difficultés logistiques considérables. Le résultat de l'élection est sans équivoque et le Parlement de l'Ukraine est salué pour avoir organisé l'inauguration aussitôt après l'annonce du résultat. Le corapporteur de la commission de suivi a été présent lors des deux tours. Concernant l'organisation du scrutin, il est regrettable qu'un grand nombre des bureaux de vote n'ait pas été accessible aux personnes handicapées. Même si M. Zelenskiy a pu nommer, suite à un appel lancé sur les réseaux sociaux, des membres des commissions électorales, il n'a pas dépêché d'observateurs. Le travail des femmes dans l'organisation exemplaire du fonctionnement des bureaux de vote est à saluer.

Mme Schou salue le peuple ukrainien pour avoir tenu une élection libre et démocratique et regrette que l'élection n'ait pas pu avoir lieu dans la Crimée annexée illégalement par la Russie, et les parties du Donbass contrôlées par la Fédération de Russie. Dans le contexte médiatique actuel marqué par les « fake news » il est important de traiter les opposants politiques avec respect afin de fixer les limites acceptables d'un débat politique. On s'attend à ce que M. Zelenskiy apporte son soutien à des mesures de lutte contre la corruption, y compris au fonctionnement de la Haute Cour anti-corruption.

M. Grass, qui a participé à l'observation de l'élection au sein de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, était étonné par l'utilisation d'urnes transparentes, comme c'est aussi le cas en Moldova et en Russie, ce qui permet, si le bulletin n'a pas été plié, de voir le choix de la personne. Par ailleurs, le système de vote à domicile devrait être remplacé par le vote par correspondance. Il salue également la gestion exemplaire des bureaux de vote assurée majoritairement par des femmes.

M. Vallini trouve pragmatique et compréhensible le mode de présentation de l'ensemble des candidats sur un bulletin de vote unique et souhaite que les autorités françaises s'inspirent de cet exemple.

M. Schennach rappelle que les urnes transparentes et le vote à domicile sont des pratiques courantes dans de nombreux pays. La visibilité des bulletins pourrait être palliée par l'utilisation d'enveloppes. En Ukraine la demande de vote à domicile n'a pas été élevée comme elle aurait pu être compte tenu des difficultés d'accès des personnes handicapées aux bureaux de vote. Il se félicite du fait que 60% des votants ont participé à l'élection nonobstant la situation dans le pays.

M. Kiral souligne que les urnes transparentes ont été mises en place pour empêcher le bourrage. En Ukraine il est illégal de montrer son bulletin coché et le président nouvellement élu a reçu une amende pour l'avoir montré au public.

La commission permanente **prend note** du rapport.

- b. Observation de l'élection présidentielle en Macédoine du Nord
(21 avril et 5 mai 2019)

AS/Bur/NM (2019) 02

*Rapporteuse de la commission ad hoc du Bureau:
Mme Marie-Christine Dalloz (France, PPE/DC)*

La présidente de la commission ad hoc se félicite de la coopération constructive au sein de la délégation internationale d'observation des élections et regrette la non-participation dans la mission des corapporteurs de la commission de suivi. Même si le scrutin a été évalué comme ayant permis de faire un libre choix, quelques problèmes récurrents du processus électoral demeurent. Une réforme du code électoral doit garantir l'adhésion des citoyens et leur participation active, indépendamment de leurs origines ethniques, à l'élection du chef de l'État. Il existe une ligne de partage profonde quant au comportement électoral des électeurs macédoniens et albanais. L'analyse des données statistiques des 6 municipalités albanophones démontre que le candidat soutenu par la coalition SDCM/DUI M. Pendarovski a obtenu un score supérieur à 90 %, alors que la candidate soutenue par le VMPO-DMPE, Mme Siljanovska-Davkova, n'a obtenu aucune voix dans de nombreux bureaux de vote. La commission de suivi dans ses échanges avec les autorités du pays devrait insister sur une société inclusive. Le rapport contient certaines recommandations antérieures, qui restent actuelles, ainsi que des recommandations nouvelles qui pourraient être mises en œuvre avec le soutien de l'Assemblée et de la Commission de Venise.

M. Kitev se félicite du rapport qui, dans des termes objectifs, décrit le succès des autorités électorales dans l'organisation d'un scrutin libre. En élisant un candidat soutenu par la coalition pro-gouvernementale, les citoyens ont affirmé la politique euro-atlantique du pays. La signature de l'accord avec la Grèce a mis fin au long conflit de 28 années. L'accord signé entre la Macédoine du Nord et la Bulgarie a envoyé un signal positif à tous les pays des Balkans occidentaux et a contribué à la stabilité et la coopération régionale. Des réformes sont entreprises dans les domaines de la lutte contre la corruption et le crime organisé, le système judiciaire, le fonctionnement des services de sécurité et de l'administration publique et ont comme objectif d'établir une base solide pour un État de droit. Ces efforts pourront conduire à la clôture de la procédure de post-suivi et l'ouverture des négociations avec l'Union européenne.

Selon **M. Schennach** la « révolution colorée » de 2016 a réduit l'écart entre les jeunes appartenant aux deux communautés ethniques. Il est prématuré de parler de la clôture de la procédure de postsuivi.

La présidente de la commission ad hoc partage l'avis que la clôture de la procédure serait prématurée même si le pays s'est engagé sur une bonne voie. Un nombre de problématiques demeurent parmi lesquelles le fonctionnement de la commission contre la corruption, le rôle non-défini de la Cour des comptes en matière de financement des campagnes électorales, l'absence de recensement de la population depuis 2002. Elle ne partage pas l'avis de l'interlocuteur précédent sur le rapprochement des deux communautés et estime au contraire que les deux communautés continuent à vivre séparément ce qui pourrait poser un problème à l'avenir.

La commission permanente **prend note** du rapport.

10. QUESTIONS POLITIQUES ET DEMOCRATIE

Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc

Rapporteur de la Commission des questions politiques et de la démocratie:
M. Bogdan Klich (Pologne, PPE/DC)

[Doc. 14659](#)
et amendements

Rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (pour avis):
M. André Vallini (France, SOC)

[Doc. 14853](#)

Rapporteuse de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination (pour avis):
Mme Edite Estrela (Portugal, SOC)

[Doc. 14869](#)

Le rapporteur souligne qu'il s'agit de la troisième évaluation du partenariat depuis que le Parlement du Maroc a obtenu un statut de partenaire pour la démocratie en 2011. En adressant sa demande officielle, le Parlement du Maroc a déclaré qu'il partageait les mêmes valeurs que celles défendues par le Conseil de l'Europe et a pris une série d'engagements politiques. Le progrès dans la mise en œuvre de ces engagements a été réel dans le domaine de l'adoption des lois organiques prévues par la Constitution de 2011. Le mouvement du Rif a permis d'évaluer le fonctionnement des services judiciaires et des institutions en charge de la protection des droits de l'homme et des droits politiques. Même si le rapport ne porte pas sur le Sahara occidental, ce sujet a été mentionné en relation avec les déclarations et les avis du Secrétaire Général des Nations Unies et le lancement des négociations entre les parties concernées dont le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Front Polisario. Il est important de veiller au respect des droits de l'homme au Sahara occidental. Concernant la relation du Maroc avec l'Union européenne, l'accord d'association propose de nouveaux tarifs préférentiels et le nouvel accord relatif à des mesures de libéralisation en matière de pêche verra son champ d'application géographique s'étendre. Le Conseil de l'Europe devrait reconnaître et apprécier les réformes abouties. Initiées en 2011, elles ont été menées dans un contexte marqué par la stabilité. Toutefois, la menace à la stabilité ne doit pas servir de prétexte pour restreindre des libertés. La poursuite du partenariat de voisinage avec le Maroc pour la période 2018-2021 est accueillie avec satisfaction. L'Assemblée devrait continuer à passer en revue la mise en œuvre des réformes et effectuer une nouvelle évaluation du partenariat au moment opportun.

Le rapporteur pour avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme partage l'évaluation du rapporteur que depuis 2011 le Maroc a poursuivi, avec succès, des réformes visant à renforcer la gouvernance démocratique. La nomination d'Amina Bouyach, ancienne présidente de l'Organisation marocaine des droits de l'homme, à la présidence du Conseil national des droits de l'homme, et de Bachir Rachid, ancien membre de Transparency International, à la présidence de la commission d'éthique et de bonne gouvernance de la Confédération générale des entreprises du Maroc, témoigne de ce progrès. Avant une nouvelle évaluation du partenariat, il est nécessaire d'encourager les autorités marocaines à mener de nouvelles réformes pour établir un véritable État de droit démocratique. Concernant la situation des droits de l'homme, la plupart des préoccupations exprimées par l'Assemblée en 2013 et 2015 restent valables. Il s'agit de la procédure lancée à l'encontre de 53 leaders du mouvement du Rif et jugée inéquitable. Par conséquent la commission propose des amendements au projet de résolution afin de renforcer davantage le projet de résolution et d'encourager les autorités à garantir l'effectivité des droits et des libertés inscrits dans la Constitution de 2011. En outre, les autorités sont encouragées à abolir entièrement la peine capitale, même si un moratoire de fait est en place depuis 1993.

La rapporteure pour avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination partage le bilan du partenariat. Depuis 2015, il y a eu un progrès remarquable dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Le présent avis identifie aussi des aspects susceptibles d'évoluer davantage vers l'objectif de parité consacré dans la Constitution de 2011. Un aspect concerne la représentation politique des femmes. Grâce aux

mesures positives 60 femmes ont été élues parlementaires dans la circonscription nationale. Toutefois, ces femmes vont être remplacées au scrutin suivant car une règle existe selon laquelle les élus de la circonscription nationale ne peuvent pas se porter candidats à la même circonscription aux prochaines élections. Un autre aspect concerne la loi sur la violence à l'égard des femmes, votée en février 2018. L'affaiblissement du projet original, qui n'inclut pas le viol conjugal, a été critiqué par des experts. Il serait opportun de lancer une réflexion qui prenne en compte l'opinion de la société civile et l'expérience de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Les rapports consentis entre personnes adultes de même sexe sont toujours une infraction pénale. Le Maroc pourrait suivre l'exemple de la Jordanie où la criminalisation des relations homosexuelles a été abrogée en 1951. Le rapport montre la nature exemplaire des politiques en matière de migration et d'intégration des migrants mais souligne aussi le nombre croissant d'épisodes d'intolérance à l'encontre des étrangers, notamment ceux provenant d'Afrique subsaharienne.

M. Kox rappelle que le Parlement du Maroc est devenu le premier partenaire pour la démocratie de l'Assemblée et le Groupe pour la gauche unitaire européenne est en faveur de la poursuite de ce partenariat. Même si le progrès accompli est indéniable, un bon nombre de développements est également une source de préoccupation. Cela concerne en particulier les événements du Rif et le Sahara occidental dont la situation relative au respect des droits de l'homme devrait faire l'objet de rapports séparés ou être surveillée de manière permanente.

M. Seyidov souligne que l'avancement positif, qui est l'objectif du partenariat, fournit un bon exemple à l'ensemble des pays souhaitant le rapprochement avec le Conseil de l'Europe. En 2019, le pays est devenu « partenaire pour la démocratie locale » du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. S'il s'accorde avec Mr Kox sur la nécessité de suivi, ce suivi devrait être mené avec prudence et tenir compte du contexte et des spécificités régionales, faute de quoi il peut s'avérer contreproductif. Même si, dans sa question posée au Comité des Ministres, Mme De Sutter parle de « l'occupation illégale » et de « l'annexion du Sahara occidental par le Maroc », le Maroc n'a jamais été désigné en tant qu'« occupant » dans les documents des Nations Unies.

Pour **M. Schennach** l'occupation est un fait qui, toutefois, ne concerne pas l'objet du présent rapport. Le respect des droits de l'homme devrait se faire même dans les territoires occupés. Il se félicite de la participation active des femmes dans la vie politique marocaine, en se référant à l'exemple de Mme Fatima-Zahra Mansouri, l'ancienne maire de Marrakech qui avait reçu le prix des jeunes leaders arabes (Young Arab Leaders Award). Malgré le progrès constaté, les cas d'immolation par le feu dus à la pauvreté continuent.

Sir Roger Gale souligne qu'en tant que président des fiduciaires d'une société de charité qui avait des activités au Maroc, il a pu suivre les développements de ces dernières années qu'il trouve impressionnants. Le terme « occupation » doit être employé avec prudence. Il est étonnant que ceux qui sont prêts à défendre l'annexion de la Crimée par la Russie s'opposent à l'administration légitime du Maroc au Sahara occidental. M.Klich pourrait préparer un rapport objectif sur la situation dans le Sahara occidental.

Mr Amraoui rappelle que le partenariat était une démarche volontaire du Parlement du Maroc qui est un pays stabilisateur dans la région. Concernant les conflits autour des provinces du sud, les Nations Unies ont été saisies pour régler le différend. Aucun document officiel émanant de cette organisation n'a jamais parlé d'une « occupation ». Ce terme devrait être employé avec prudence au sein de l'Assemblée parlementaire. Concernant le respect des droits de l'homme dans cette partie du Maroc, toutes les résolutions des Nations Unies saluent le rôle joué par le Conseil national des droits de l'homme du Maroc. Les manifestations socio-économiques qui ont eu lieu dans la province du nord ne sont pas de nature différente que celles qui ont eu lieu partout dans le monde. Ces manifestations, au nombre de 620, sont restées pacifiques pendant 6 mois ce qui témoigne de l'existence de la liberté réelle de manifester. Par la suite, elles ont pris une tournure radicale et ont porté une atteinte à l'intégrité des forces de l'ordre. Les décisions concernant les affaires en relation avec les manifestations sont prises par le parquet, qui est indépendant du Ministre de la Justice. Le Parlement du Maroc est satisfait du partenariat et souhaite l'élargir pour satisfaire un intérêt mutuel.

Le rapporteur est d'accord avec M. Kox sur la nécessité d'un suivi dont la décision émanerait des organes compétents de l'Assemblée. Concernant la situation dans le Rif, les autorités marocaines sont appelées à prêter une grande attention au fonctionnement de la justice à la lumière de la séparation des fonctions mentionnée par l'interlocuteur précédent. Le rapport ne vise pas la discussion sur le statut du Sahara occidental mais se préoccupe de la situation des droits de l'homme dans cette région.

Les amendements 9 et 10 sont adoptés à l'unanimité en vertu de l'article 34.11 du Règlement.

Les amendements de 1 à 7 sont adoptés à l'unanimité.

L'amendement 8, sous-amendé par **Mme Ævarsdóttir**, est adopté à l'unanimité.

La commission **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2282 (2019)].

11. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a. Répondre aux besoins de santé des adolescents en Europe

[Doc. 14829](#)
et amendements

Rapporteure de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable: Baroness Doreen Massey (Royaume-Uni, SOC)

La rapporteure indique que le rapport porte essentiellement sur la manière d'aider les adolescents à faire face à plusieurs situations auxquelles ils peuvent être confrontés pendant l'adolescence, et qui nécessitent des services dans les domaines de la drogue, de la santé sexuelle et de la santé mentale. Les travaux de recherche montrent que les problèmes de santé mentale commencent pour la plupart avant l'âge de 25 ans et qu'ils s'observent le plus fréquemment entre 11 et 18 ans. Les problèmes de santé mentale sont plus ou moins courants, ils peuvent être aigus ou chroniques et de gravité variable. En ce qui concerne la santé sexuelle, il faut, si l'on veut que les adolescents aient des relations respectueuses et satisfaisantes et se protègent des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles, associer informations et conseils précis. Les raisons d'une activité sexuelle précoce et de l'absence de protection sont diverses. Cela étant, la sensibilisation progresse. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie du Royaume-Uni contre les grossesses précoces, les collectivités, les jeunes, les établissements scolaires et les services compétents conjuguent leurs efforts pour réduire les taux élevés de grossesses chez les adolescentes. Même si l'obésité est un phénomène relativement nouveau, il est aujourd'hui mondial et est considéré comme l'un des plus grands enjeux de santé publique du XXI^e siècle. Des efforts ciblés sont nécessaires pour rompre le cycle de l'obésité, dont des politiques de sensibilisation, une action des ministères compétents et des collectivités et une influence parentale. Il convient de tenir compte des facteurs socio-économiques, politiques et culturels pour atteindre les objectifs généraux. Les services doivent être adaptés aux adolescents au lieu d'imiter les services conçus pour les adultes, ce qui est possible en associant les adolescents à la conception et au développement des interventions. Des politiques de réglementation de la consommation de produits alimentaires et de boissons sont nécessaires. Investir dans la santé des adolescents revient à investir dans l'avenir des sociétés et à contribuer à la réalisation de l'objectif 3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Le président de la commission M. Schennach se félicite du rapport qui a été adopté à l'unanimité par la commission et souligne l'importance de garantir aux adolescents les services de santé sexuelle.

Pour **M. Kiliç** le débat sur l'avenir de nos sociétés doit être ciblé sur la lutte contre l'obésité. D'un côté, il s'agit de contrer des habitudes alimentaires personnelles, comme la consommation de produits avec un haut contenu en sucre disponibles dans les écoles. Ces habitudes ont un effet néfaste à long terme. De l'autre part, l'obésité touche à la question du développement durable, la production des cultures et la quantité de la nourriture. Un rapport séparé devrait examiner cette question.

La rapporteure convient de la nécessité de lutter contre l'obésité et donne un exemple d'étude menée à Birmingham, dans les Midlands, qui démontre que sur chaque livre dépensée pour améliorer les habitudes alimentaire, 23 livres étaient récupérées en termes de bienfaits pour la santé.

La commission **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2284 (2019)].

b. Pour un développement urbain durable propice à l'inclusion sociale

[Doc. 14887](#)

Rapporteure de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable : Mme Sybille Benning (Allemagne, PPE/DC)

La rapporteure rappelle que l'Objectif de développement durable 11 appelle à créer des habitations et des villes résilientes et durables. L'environnement qui permet une participation démocratique est le terrain propice pour le développement durable et l'État de droit. Pour créer et construire des villes durables il faut la participation des citoyens au niveau communal : « penser global, agir local ». Aujourd'hui 75% de la population européenne vit dans des villes qui sont confrontées aux conséquences du changement climatique, à quoi s'ajoute la division sociale et le problème lié aux migrations. Aussi, il serait important de créer des liens entre la ville et la périphérie, l'objectif étant de soulager la ville de la pression. La ville natale de la rapporteure, Münster, a obtenu le prix national du développement urbain. Depuis 2015 la ville a créé un département pour le développement durable qui expertise toutes les décisions municipales. La prise de décisions est désormais

participative et implique à la fois des hommes et des femmes politiques, l'administration et des citoyens. Münster est une ville cyclable : il y a 100 000 vélos pour 321 000 habitants. Un défi commun qui est le manque de logements sociaux est pallié en attribuant les permis de construire sous condition que 30% de logements livrés seront des logements sociaux. D'autres villes ont mis en place des solutions innovantes pour garantir l'équité sociale. En Islande, *Betri Reykjavík* est un réseau social participatif en ligne qui permet aux citoyens de s'exprimer, de débattre et de classer par ordre de priorité des idées relatives à l'amélioration de la ville. Le label *Des Villes pour les droits de l'homme* (Human Rights Cities) a été mis en place par une résolution de l'ONU. Durant la présidence allemande du Conseil de l'Union Européenne une charte pour le développement urbain durable devrait être adoptée. Les parlements, dans leurs actions, sont invités à élaborer les politiques et les stratégies visant à la mise en œuvre des objectifs du développement durable, ainsi que de promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux. Le secteur public devrait intervenir plus régulièrement dans la planification stratégique des villes. Un appel aux concepts permettra de comparer différentes visions stratégiques. Compte tenu de ces enjeux, le développement urbain durable est définitivement un sujet de réflexion pour l'Assemblée parlementaire.

Pour le **président de la commission**, M. Schennach, la thématique du rapport rapproche les hommes et les femmes politiques de courants différents. Le logement social est un sujet capital et les politiques publiques sont nécessaires pour lutter contre la spéculation du marché immobilier. L'initiative *Housing for all* est en train de se mettre en place dans de nombreuses villes européennes. Il est important de subvenir aux besoins de la périphérie en matière de transport mais aussi de santé et d'éducation. Prochainement la ville de Vienne va instaurer, à l'instar de Münster, un département de développement durable.

Mme Brynjólfssdóttir se réjouit de la mention de l'initiative de la ville de Reykjavik qui a donné des bons résultats.

La rapporteure espère que davantage de travail se fera au niveau national.

La commission **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2285 (2019)].

c. Pollution atmosphérique: un défi pour la santé publique en Europe

[Doc. 14888](#)

Rapporteur de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :
M. Serhii Kiral (Ukraine, CE)

Le rapporteur estime qu'en complément des sujets discutés précédemment, il est important de se pencher sur la qualité de l'air dans le milieu urbain car, en Europe, une personne sur dix vit aujourd'hui dans un environnement urbain avec un niveau de pollution atmosphérique critique. Il existe un éventail d'instruments juridiques de référence pour les pays européens parmi lesquels la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de 1979 et ses protocoles, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants de 2001 et les directives de l'Union européenne. Grâce à la législation de l'Union européenne, il y a une réduction nette de la pollution atmosphérique durant les cinq dernières années. La première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2018 a mis en exergue l'exportation par l'Europe de la pollution vers d'autres pays du monde. Les limites d'exposition aux particules, la source principale de pollution, dont l'impact sur la santé devrait être étudié davantage, varie considérablement entre l'Union européenne et l'OMS. Si on applique les limites de l'OMS, 85% de la population européenne sera concernée par une exposition dépassant la limite. Les enfants sont particulièrement concernés en raison de leur taille. La pollution atmosphérique cause aujourd'hui plus de décès que le tabac. Les villes s'organisent pour mettre en place des stratégies au niveau des agglomérations. La résolution invite les États membres à accroître leur coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, qui assure le suivi des niveaux de pollution atmosphérique, mais participe aussi à l'élaboration des politiques publiques au niveau de l'Union européenne. Les membres sont invités à mettre en place des actions dans leur parlements respectifs. Le rapporteur a lancé un projet de suivi des niveaux de pollution atmosphérique en partenariat avec l'ambassade de Suède en Ukraine.

Mme Trisse trouve les statistiques alarmantes et espère que le rapport sera lu par le nouveau Parlement européen. Les actions requièrent une mobilisation à l'échelle européenne.

Mme Brynjólfssdóttir souhaite en connaître davantage sur les solutions ouvertes aux municipalités.

M. Kiliç estime que la solution passe également par une critique envers soi quand on pense aux pratiques de vente des voitures européennes polluantes dans les pays à faible revenu. La pollution ne connaît pas de frontières. Il est important de produire de l'énergie propre sans considération de profit et en ayant une démarche solidaire envers des pays qui ne disposent pas des moyens nécessaires.

Mme Schou exprime des doutes quant au lien de la pollution atmosphérique avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et se demande si d'autres organisations ne sont pas mieux placées pour s'occuper de ce problème. La définition universelle de l'air propre existe-t-elle ?

M. Kox, comprend les interrogations de l'interlocutrice précédente. Toutefois, les instruments clés du Conseil de l'Europe que sont la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne prévoient, respectivement, le respect par les États du droit à la vie et la mise en place de services de santé de qualité. Les chiffres fournis dans le rapport décrivent des conséquences tangibles d'une situation pour laquelle l'homme et son mode de vie est responsable. Cette situation frappe la population de manière non-équitable en fonction de l'âge, du lieu de travail et du revenu. Aux Pays-Bas les personnes vulnérables meurent 7 ans plutôt que les personnes aisées. Donc il s'agit bel et bien d'une problématique en lien avec les droits de l'homme.

Mme Brynjólfssdóttir est d'accord avec M. Kox et ajoute que la Charte sociale européenne mentionne la santé à plus de 300 reprises

Le président de la commission, M. Schennach, rappelle que le sujet est également considéré sous l'angle des droits des enfants. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantit le droit à des conditions de travail qui respectent la santé. Dans l'avenir la commission se chargera d'un rapport sur les émissions des véhicules diesel. Même si le problème est mondial, l'action immédiate dépend des municipalités qui peuvent prendre des mesures concrètes en interdisant des véhicules à proximité des écoles.

Le rapporteur remercie les intervenants pour ce débat. A l'instar de la directive européenne qui impose aux États de prévoir un plan d'action national relatif à la pollution atmosphérique, les parlements nationaux pourraient imposer une démarche similaire aux municipalités et mettre en place des fonds environnementaux pour permettre aux municipalités de financer ces plans. Aussi, l'adhésion des pays non membres de l'Union européenne à l'Agence européenne pour l'environnement permettra l'harmonisation des normes à travers l'Europe. Le développement de l'énergie propre dans les pays en voie de développement pourrait faire partie des projets financés par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque européenne d'investissement. En Ukraine, ces projets sont également financés par des pays à titre individuel comme le Danemark. Le questionnement sur le lien entre l'air et les droits de l'homme est compréhensible. Toutefois, le droit de respirer un air propre a été reconnu comme un droit humain et l'Assemblée parlementaire possède des moyens de faire avancer cette cause qui dépasse les frontières, tantôt en encourageant des États membres à adhérer à l'Agence européenne pour l'environnement, tantôt en obligeant des gouvernements à rendre compte de leurs actions en la matière. La pollution atmosphérique s'insère aussi la thématique des changements climatiques et est largement débattue au sein de l'Assemblée.

La commission **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2286 (2019)].

12. CULTURE, SCIENCE, EDUCATION ET MEDIAS

Éducation et culture: de nouveaux partenariats pour reconnaître le développement personnel et les compétences

[Doc. 14886](#)

*Rapporteur de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias :
M. Mogens Jensen (Danemark, SOC)*

En l'absence du rapporteur, **Lord Foulkes** présente un rapport énonçant trois recommandations essentielles en vue d'intégrer des activités artistiques et créatives dans les programmes scolaires et de remédier à la séparation entre l'éducation et la culture qui existe souvent au niveau institutionnel, que ce soit à celui de la Commission européenne ou à celui des ministères nationaux. Il faut encourager les gouvernements des États membres à intégrer des compétences culturelles et créatives dans leur système d'éducation formelle. Il faut aussi les encourager à soutenir des partenariats à long terme entre établissements scolaires, employeurs, industries créatives et institutions culturelles afin de doter les jeunes de la confiance et des capacités dont ils auront besoin dans un monde et une économie tributaires de l'innovation. Enfin, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, en collaboration avec des associations professionnelles, doivent créer un outil européen (prix ou certificat) de reconnaissance des compétences acquises par les apprenants qui participent à des activités artistiques, culturelles ou créatives. Cet outil couvrira la participation à des activités formelles et non formelles : troupe de théâtre, chorale, groupe ou orchestre, groupe de lecture ou d'écriture, musée ou club de peinture. Si plusieurs modèles utiles dans des contextes locaux particuliers existent déjà, ils ne sont pas applicables dans toute l'Europe. Au vu des initiatives développées à l'échelle de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la culture et des difficultés financières que

rencontre le Conseil de l'Europe, les principales recommandations qui figurent dans la résolution s'adressent aux institutions de l'Union européenne. Pour finir, les « nouveaux partenariats » mentionnés dans le titre doivent être compris comme des partenariats entre les établissements scolaires, les communautés et les institutions privées, entre les institutions internationales, et entre les diverses institutions internationales et organes professionnels.

La commission **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2283 (2019)].

13. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

14. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Tbilissi en Géorgie le vendredi 29 novembre 2019.

La séance est **levée** à 13 h 30.

ANNEXE I

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS ET SAISINES EN COMMISSIONS

- [Doc. 14864](#), Proposition de résolution, *Dimension sexiste et effets de la pornographie sur les droits humains* : renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* ;
- [Doc. 14873](#), Proposition de résolution, *La persécution des chrétiens dans le monde – quelles réponses ?* : transmission à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour information*.

B. DEMANDE DE PROLONGATION DE RENVOI

- [Doc. 14380](#), Proposition de résolution, *Établir des lignes directrices pour les ONG internationales (nouveau titre : Droits et obligations des ONG venant en aide aux réfugiés et aux migrants en Europe)* (Renvoi 4331 du 10 octobre 2017 (prolongé le 15 mars 2018)) – validité : 10 octobre 2019 : prolongation jusqu'au 30 avril 2020.

ANNEXE II

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Présidente de l'Assemblée parlementaire

Mme Liliane MAURY PASQUIER Switzerland / Suisse

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Aleksander POČIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Mr Mart van DE VEN Replacing the Chairperson of the Alliance of Liberals and
Democrats for Europe (ALDE) /
En remplacement du Président de l'Alliance des démocrates et
des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr Ian LIDDELL-GRAINGER Group of the European Conservatives (EC) /
Groupe des conservateurs européens (CE)

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Mr Aleksandar ŠEŠELJ Vice-Chairperson of the Free Democrats Group (FDG)
Vice-président du Groupe des démocrates libres (GDL)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président-e-s de l'Assemblée

Sir Roger GALE United Kingdom / Royaume-Uni

Mme Nicole TRISSE France

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

Ms Boriána ÅBERG Sweden / Suède

Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Iceland / Islande

Mr Akif Çağatay KILIÇ Turkey / Turquie

Ms Inese LIBINA-EGNERE Latvia / Lettonie

Ms Sanja PUTICA Croatia / Croatie

Chairpersons of National Delegations / Président-e-s de délégations nationales

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Ms Sanja PUTICA Croatia / Croatie

Ms Miroslava NEMCOVA Czech Republic / République tchèque

Ms Marianne MIKKO Estonia / Estonie

Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Iceland / Islande

Ms Sirkka-Liisa ANTILLA Finland / Finlande

Mme Nicole TRISSE France

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

Mr Algirdas BUTKEVICIUS Lithuania / Lituanie

M. Gusty GRAAS Luxembourg

Mr Mart van de VEN Netherlands / Pays-Bas

Mr Betian KITEV North Macedonia / Macédoine du Nord

Ms Ingrid SCHOU Norway / Norvège

Mr Andrej ŠIRCELJ Slovenia / Slovénie

Ms Boriána ÅBERG Sweden / Suède

Mr Akif Çağatay KILIÇ Turkey / Turquie

Mr Volodymyr ARIEV Ukraine

Sir Roger GALE United Kingdom / Royaume-Uni

Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Ms Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR Iceland / Islande

Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Mr Stefan SCHENNACH Austria / Autriche

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Sir Roger GALE United Kingdom / Royaume-Uni

Other members of the Assembly / autres membres de l'Assemblée

M. Allal AMRAOUI Chairperson House of Representatives Morocco /
Président Chambre des Représentants Maroc

Mme Aziza CHAGAF House of Representatives Morocco /
Chambre des Représentants Maroc

Mme Nicole DURANTON France

Lord George FOULKES United Kingdom / Royaume-Uni

M. Pierre-Alain FRIDEZ Switzerland / Suisse

M. Abdelali HAMIDINE House of Councillors Morocco / Chambre des Conseillers Maroc

Mme Lydia MUTSCH Luxembourg

Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)

Ms Sybille BENNING Germany / Allemagne

Mme Marie-Christine DALLOZ France

Ms Edite ESTRELA Portugal

Mr Serhii KIRAL Ukraine

Mr Bogdan KLICH Poland / Pologne

Baroness Doreen MASSEY United Kingdom / Royaume-Uni

M. André VALLINI France

Invited personalities / Personnalités invitées

Mme Carole BUREAU-BONNARD Vice-president in charge of international activities of the French
National Assembly /
Vice-présidente chargée des activités internationales de l'Assemblée
nationale, France

Mme Amélie DE MONTCHALIN Minister of State for European Affairs, attached to the Minister for
Europe and Foreign Affairs, France /
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires
étrangères, chargée des Affaires européennes, France

**Secretaries of National Delegations and Partners for Democracy /
Secrétaires de délégations nationales et de partenaires pour la démocratie**

Mr Emin MAMMADOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Ms Sonja LANGENHAECK Belgium / Belgique

Ms Martina PETEK-STUPAR Croatia / Croatie

Ms Veronika KRUPOVÁ Czech Republic / République tchèque

Ms Eva VERBIAS Estonia / Estonie

Ms Maria FAGERHOLM Finland / Finlande

M. Laurent SAUNIER National Assembly / Assemblée nationale, France

M. Xavier DUPRIEZ French Senate / Sénat français

Mr Michael HILGER Germany / Allemagne

Ms Bylgia ÁRNADÓTTIR Iceland / Islande

Mr Federico CASELLI Italy / Italie

Mr Martins OLEKSS Latvia / Lettonie

Ms Femmy DE JONG Netherlands / Pays-Bas

Ms Marija STEFANOVA North Macedonia / Macédoine du Nord

Ms Ingrid HØDNEBØ Norway / Norvège

Mr Bartosz BEGOWSKI Poland / Pologne

Ms Alja ŠKIBIN Slovenia / Slovénie

Ms Petra SJÖSTRÖM Sweden / Suède

M. Daniel ZEHNDER Switzerland / Suisse

Mr Iskender Kemal OKYAY Turkey / Turquie

Mr Nicholas WRIGHT United Kingdom / Royaume-Uni

M. Youssef AIT ZEDDIB Morocco / Maroc
M. Saad GHAZI Morocco / Maroc

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Ms Denise O'HARA EPP/CD / PPE/DC
Ms Francesca ARBOGAST SOC
Ms Maria BIGDAY ALDE / ADLE
Mr Tom VAN DIJCK EC / CE
Ms Anna KOLOTOVA UEL / GUE
Ms Jelena SUDIMAC FDG / GDL

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mr Bjorn BERGE Secretary to the Committee of Ministers /
Secrétaire du Comité des Ministres

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI Secretary General / Secrétaire Général

Ms Marja RUOTANEN Director of Committees Directorate / Directrice de la Direction des
commissions

Mr Horst SCHADE Director of General Services / Directeur des Services Généraux

Mr Mark NEVILLE Head of the Private Office / Chef de Cabinet

Mr Alfred SIXTO Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance

Ms Micaela CATALANO Head of the Communication Division /
Chef de la Division de la communication

Mme Kateryna GAYEVSKA Secretary of the Standing Committee and the Bureau /
Secrétaire de la Commission permanente et du Bureau

Mme Isild HEURTIN Head of the Secretariat of the Bureau /
Chef du Secrétariat du Bureau

Ms Sally-Ann HONEYMAN Specialised Administrative Assistant, Table Office /
Assistante administrative spécialisée du Service de la Séance

Mme Martine MEYER Assistant of the Standing Committee /
Assistante de la Commission permanente

Mme Annick SCHNEIDER Assistant to the Secretary General / Assistant to the Bureau
Assistante du Secrétaire Général / Assistante du Bureau

Mme Aurélie HAUG Assistant to Ms RUOTANEN / Assistante de Mme RUOTANEN

Other participants / Autres participants

Mr Amal BELCAID Director of External Relations and Co-operation, House of
Representatives, Morocco / Directeur des Relations Extérieures
et de la Coopération, Chambre des Représentants, Maroc

Ms Maryem NASSIF Vice-Consul General, in charge of multilateral political affairs,
Morocco / Vice-Consul Général, chargée des affaires politiques
multilatérales, Maroc